

Interpellation de Mme De Brouwer : Femmes invisibles, femmes inexistantes ?

Mme De Brouwer précise que la dimension « universelle » de l'espace public, puisqu'il appartient à toutes et à tous, exige un questionnement sur la représentation des différents groupes qui constituent la société. A priori, l'humanité est constituée d'à peu près autant d'hommes que de femmes. Uccle aussi. Il serait donc juste que ces deux groupes soient présents de manière équivalente dans les lieux publics.

Mais en se promenant dans Uccle, elle a l'impression de voir beaucoup de noms d'hommes, de statues d'hommes. En suivant un parcours d'artistes dans le parc de Wolvendael, elle découvre beaucoup d'hommes artistes. Bref, où sont les femmes ? Quasi absentes.

Il est de plus en plus accepté que les femmes incarnent, elles aussi, l'individu citoyen (et heureusement...). Pourtant, leur absence est un élément constitutif de l'espace public. Contrairement à ce qu'on prétend, cette exclusion n'est pas naturelle, mais culturelle : elle repose sur des choix émis par un ensemble de personnes et relève donc d'un acte purement social.

Introduire plus de noms de femmes dans les rues, places, statues, événements, etc., participe au mouvement de réappropriation de l'espace public par les femmes. D'une ville « androcentrée » (c'est-à-dire plaçant l'homme au centre), pensée par et pour lui, il faut penser les lieux publics et les faire évoluer dans le sens d'une abolition de l'ordre sexué.

Interroger la représentation des femmes dans l'espace public revient à s'interroger plus largement sur la notion de citoyenneté et la reconnaissance de l'ensemble des membres constitutifs d'une société. Cette représentation doit être basée sur des critères objectifs, qui ne renvoient pas la femme à quelque nature, comme la maternité ou le sens du sacrifice, c'est-à-dire à des objets fantasmés. Cette représentation doit viser l'égalité entre hommes et femmes, quelle que soit leur groupe ou leur catégorie sociale, interroger le malheureux passé colonial et les luttes sociales du pays, afin que l'espace public ne soit plus en contradiction avec les principes démocratiques.

Mme De Brouwer souhaiterait donc poser les questions suivantes.

Dans quelles proportions les noms d'hommes et de femmes sont-ils représentés dans les noms de rues, de places et d'autres espaces publics ?

Quelle est la proportion sexuée des édifices (statues, etc.) dans l'espace public à Uccle ?

Le Collège a-t-il réfléchi voire déjà entrepris quelque démarche ou projet visant une représentation plus égalitaire des hommes et des femmes dans l'espace public ?

M. le Président est convaincu du fait que la place sans cesse plus grande et tout à fait légitime des femmes dans la société va permettre tout naturellement de répondre aux préoccupations de Mme De Brouwer.

Mme l'Echevin Roba-Rabier estime que l'interpellation de Mme De Brouwer n'est pas dénuée d'intérêt mais se demande si la recherche effectuée pour y répondre, qui a monopolisé un membre du personnel durant un temps assez long, tend à une meilleure prise en considération des femmes dans l'espace public.

En réalité, les femmes ne sont ni invisibles ni inexistantes à Uccle. D'ailleurs, la présence de femmes au sein de ce Conseil communal et de ce Collège en constitue une preuve significative.

Mme l'Echevin Roba-Rabier considère que Mme De Brouwer use d'un vocabulaire particulièrement violent dans son interpellation, car les femmes ne sont ni absentes ni exclues de l'espace public. D'ailleurs, la présence de noms ou de statues de femmes sur la voie publique est moins importante que leur réelle présence dans les rues ou les parcs ou leur participation effective aux différents événements. Mme l'Echevin Roba-Rabier insiste à cet égard sur la nécessité d'adapter les éclairages des lieux à un plus grand potentiel de risque, afin d'assurer la sécurité tant des femmes que des enfants et des personnes moins valides.

Uccle n'est pas une commune «androcentrée». Selon Mme l'Echevin Roba-Rabier, Mme De Brouwer confond les notions très actuelles de genre et de sexe : quoiqu'ils soient égaux, hommes et femmes sont différents et il est heureux qu'il en soit ainsi ! Plutôt que d'interroger le passé, il convient de se tourner vers l'avenir pour voir comment permettre à chacun et à chacune de remplir le rôle qu'il ou elle souhaite dans la société.

Le fait que les rues et espaces publics portent plus souvent le nom d'un homme s'étant illustré d'une manière ou d'une autre est tout simplement un héritage du passé. Mais nul ne peut mettre en doute la volonté de la commune d'accorder la même reconnaissance aux femmes qui ont marqué l'histoire. Mme l'Echevin Roba-Rabier rappelle à cet égard les cérémonies d'hommage récemment organisées en l'honneur de la grande héroïne Edith Cavell. De plus, elle suppose que Mme de Brouwer ne reprochera pas au Collège d'avoir attribué à deux nouvelles voiries les noms des récents prix Nobel François Englert et Robert Brout. Cette proposition a d'ailleurs fait l'objet d'un accord unanime du Conseil communal le 28 avril dernier.

Le territoire communal compte 385 rues, avenues, venelles, sentiers, carrés, places, etc. Il n'est évidemment guère aisé de spécifier par genre des artères telles que les rues des Fidèles ou des Pêcheurs ou celles qui sont attribuées à des familles entières. Parmi les 163 rues dont le nom a un genre spécifique, environ 8 % appartiennent au genre féminin et honorent des femmes célèbres : la princesse Paola, Marianne Depage, Edith Cavell, Andrée De Jongh...M. l'Echevin Sax a réalisé naguère un historique des noms de rue qui devrait permettre d'affiner la recherche.

Pour ce qui concerne les artistes mis à l'honneur dans l'espace public, 5 sur 30 sont des femmes, dont les œuvres n'ont pas un caractère féminin, et trois artistes masculins ont représenté un sujet féminin.

En outre, chaque année, l'échevinat de Mme Roba-Rabier propose, en collaboration avec le service de la Prévention, des actions pour prévenir la violence intrafamiliale dont les femmes sont les premières victimes. Les membres du Conseil communal y sont évidemment toujours les bienvenus. Mme l'Echevin Delwart porte une attention soutenue aux femmes en recherche d'emploi. Le service de la Propreté a intégré une femme dans son équipe et celui des Travaux une femme couvreuse.

Il convient d'ajouter qu'une réflexion, induite par la Région bruxelloise, est en cours avec les services du Receveur pour étudier le budget sous l'angle du genre. La commune d'Uccle envisage la possibilité de signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et Mme l'Echevin Roba-Rabier ne perd pas espoir de doubler le nombre de citoyennes d'honneur d'ici la fin de la législature.